

Rapport d'activité 2023

Député·e·s du district de Morges

Chères et chers membres de notre section,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le travail effectué par la députation verte du district durant l'année civile écoulée. Une année pleine – la première de la législature –, chargée, parfois frustrante mais aussi réjouissante.

Parmi les défaites rageantes, nous pouvons relever le motion UDC, soutenue par la droite, demandant une baisse d'impôts de 5 points pour les contribuables du canton. En période de forte inflation et de changement climatique, affaiblir les caisses de l'État ne permettra à celui-ci ni de soutenir les classes modestes et moyennes ni d'effectuer les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs du plan climat vaudois et du programme de législature. À cette situation problématique, il faut ajouter la menace de l'initiative des faitières patronales et économiques, qui désire assécher encore davantage les finances publiques.

Cela étant, les Vert.e.s, et plus précisément votre députation du district, ont obtenu des succès qui comptent durant ces derniers mois. Parmi les victoires obtenues, on peut citer :

- Une inscription, dans le plan climat vaudois (volet transports), d'un soutien accru au transport de marchandises par le rail sur la ligne du BAM, victoire consécutive d'une collaboration avec notre président de section et d'une vivacité d'action
- Le bannissement des symboles de haine dans l'espace public vaudois, faisant du Canton de Vaud un pionnier en Suisse, puisqu'il sera le premier à corriger une lacune juridique qui permet aux extrémistes de tout bord d'arborer sans être inquiétés des artifices haineux
- L'établissement d'un document qui formalise la limitation des voyages en avion pour la commission de la francophonie
- Une modification de la constitution qui vise à instaurer un système de suppléance au Grand Conseil, permettant ainsi de corriger un biais démocratique qui bouleverse l'équilibre des votes (à confirmer en votation populaire)
- Un soutien à la loi visant à interdire les puffs ainsi que la limitation de la publicité concernant le tabac
- L'acceptation des modifications de la LAPRAMS qui apporte des outils supplémentaires pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- D'autres victoires ou chantiers en cours (loi sur l'énergie par ex.) que nous vous exposons volontiers si vous avez des questions

Comme l'année passée, nous vous rappelons que nous nous tenons à votre disposition pour faire remonter au niveau cantonal une problématique que vous constateriez et qui nécessiterait une intervention de notre part. Cela a par exemple très bien marché pour le transport de marchandises sur la ligne du BAM.

Pour la députation du district,

Yannick Maury Anna Perret Sylvie Podio